

## Édito

**Ce bulletin d'information vous présente des statistiques exclusives sur la garantie des salaires et les activités de l'AGS dans le cadre des procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de la Délégation Unédic AGS. Les évolutions chiffrées sont indiquées sur 12 mois glissants, ce qui consiste ici à comparer les données sur les 12 mois arrêtés à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre et du 3<sup>e</sup> trimestre 2017 à celles des 12 mois précédents.**

### Des affaires créées au titre de la garantie AGS en net repli

Le cumul sur 12 mois des défaillances d'entreprises ne cesse de baisser pour se rapprocher de ses niveaux enregistrés avant la crise de 2009. Les derniers chiffres publiés par la Banque de France font état de 55 717 liquidations et redressements judiciaires sur les 12 mois arrêtés à fin juin 2017, soit une baisse de -8,8% par rapport à juin 2016. Selon des données encore provisoires, la diminution serait de -7,7% à fin juillet 2017. La plupart des secteurs sont concernés par ce recul, hormis l'agriculture et les transports et entreposage. A noter que les grandes entreprises et celles de taille intermédiaire comptabilisent 11 faillites de plus.

Dans ce contexte, les principaux indicateurs d'activité de l'AGS affichent à fin septembre 2017 des valeurs en nette baisse. Le nombre total d'affaires créées au titre de la garantie AGS du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017 a diminué de -10,8% par rapport à celui relevé sur les 12 mois précédents. Ce recul concerne toutes les tranches d'effectifs et la majorité des secteurs d'activité : seuls trois d'entre eux - les transports et entreposage, l'agriculture et l'enseignement, santé et action sociale - affichent une augmentation du nombre d'affaires créées.

Le nombre total d'ouvertures de procédures de sauvegarde, statistique suivie par la Délégation Unédic AGS depuis l'entrée en application de la loi de sauvegarde des entreprises en 2006, a diminué de -6,3% sur les 12 derniers mois.

### Un montant des avances au plus bas depuis début 2009

Le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS s'est replié de -14,5% sur un an.

En relation, le montant des avances du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017 a diminué de -13,6% par rapport aux 12 mois précédents pour se placer à son niveau le plus bas depuis celui enregistré à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

**Thierry Méteyé**

Directeur national de la Délégation Unédic AGS

## Dépenses & encaissements de l'AGS

sur 12 mois glissants : du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017



**1 570,0 M€ -13,6%**

Avances



**704,8 M€ -3,5%**

Récupérations



**193 250 -14,5%**

Bénéficiaires

## Affaires créées au titre de la garantie AGS

sur 12 mois glissants : du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017



**22 011 -10,8%**

Affaires AGS créées

## Cotisations

sur 12 mois glissants : du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017



Montant des cotisations    Taux de cotisation

**1 172,6 M€    0,15%**

(depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017)

## Procédures de sauvegarde

sur 12 mois glissants : du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017



**1 224 -6,3%**

Sauvegardes

## Affaires AGS créées

**22 011**  
Affaires AGS créées

### Caractéristiques & évolution des affaires créées au titre de la garantie AGS

	3 <sup>e</sup> trimestre 2017			Total	Sur les 12 derniers mois	
	Juillet	Août	Sept.		Cumul	Evolution annuelle
<b>Nombre total d'affaires créées</b>	1 903	1 180	1 590	4 673	22 011	-10,8%
<b>Répartition par type de jugement d'ouverture</b>						
- Liquidation judiciaire	1 097	747	999	2 843	13 213	-10,0%
- Redressement judiciaire	760	406	572	1 738	8 438	-11,8%
- Sauvegarde	46	27	19	92	360	-14,3%

## Nombre d'affaires créées selon l'effectif au jugement d'ouverture sur les 12 derniers mois

Recul du nombre d'affaires créées  
dans toutes les tranches d'effectifs

	Nbre	%	Evolution annuelle
1 à 2 salariés	11 119	50,5%	↓
3 à 9 salariés	8 126	36,9%	↓
10 à 19 salariés	1 677	7,6%	↓
20 à 49 salariés	818	3,7%	↓
50 à 99 salariés	159	0,7%	↓
100 salariés et +	112	0,5%	↓

87,4% des affaires créées du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017 portent sur des entreprises de moins de 10 salariés et seulement 1,2% sur des sociétés de 50 salariés et plus.

A souligner que le nombre d'affaires créées baisse dans toutes les tranches d'effectifs : ce recul est relativement plus fort pour les entreprises de 50 salariés et plus (-14,5%) comparativement aux entreprises de moins de 10 salariés (-10,9%).

**Définition.** Le nombre d'affaires créées sur une période correspond au nombre d'affaires avec une première demande d'avance saisie sur la période (indépendamment de la date de jugement d'ouverture qui peut être antérieure à la période étudiée).

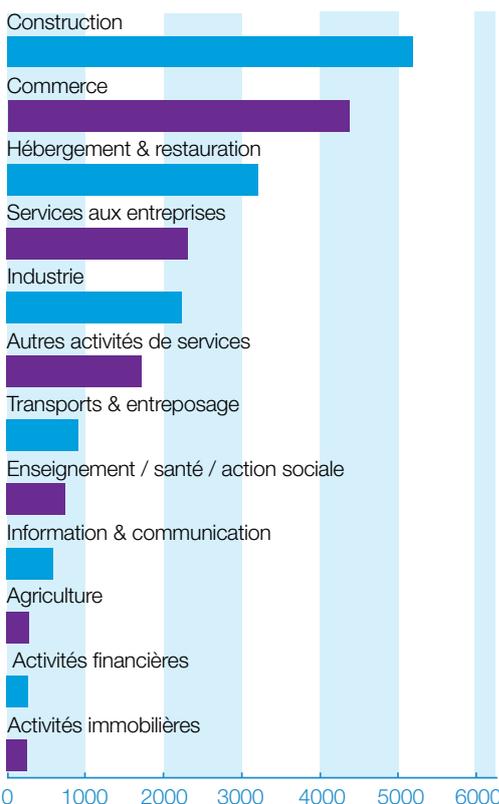
**Avertissement.** Le jugement d'ouverture se réfère au jugement d'ouverture en vigueur à la date de la première demande d'avance. Pour les sauvegardes, sont donc uniquement comptabilisées les affaires créées pendant la période d'observation et le plan de sauvegarde. Celles créées après résolution du plan et conversion en liquidation ou redressement judiciaire sont réparties dans ces 2 types de jugements.

## Faits marquants

### Net repli du nombre d'affaires créées sur les 12 derniers mois

A la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2017, le nombre d'affaires créées au titre de la garantie AGS est en baisse de -10,8% sur un an glissant (contre -12,0% à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2017 et -9,4% à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2017).

Ce recul est proportionnellement plus marqué pour les affaires ouvertes en sauvegarde dont la diminution est supérieure de 4,3 points à celle des affaires ouvertes en liquidation judiciaire et de 2,5 points à celle des affaires ouvertes en redressement judiciaire.



## Nombre d'affaires créées par secteur d'activité sur les 12 derniers mois

### Baisse du nombre d'affaires créées dans la majorité des secteurs

La construction est le secteur le plus présent dans les affaires créées du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017 (23,6% du total), suivie par le commerce (19,9%).

Fait notable, le nombre d'affaires créées croît dans les transports et entreposage (+11,6%), dans l'agriculture (+7,4%) et dans l'enseignement, santé et action sociale (+5,0%). Tous les autres secteurs affichent une baisse : elle est en proportion la plus forte dans la construction (-20,9%).

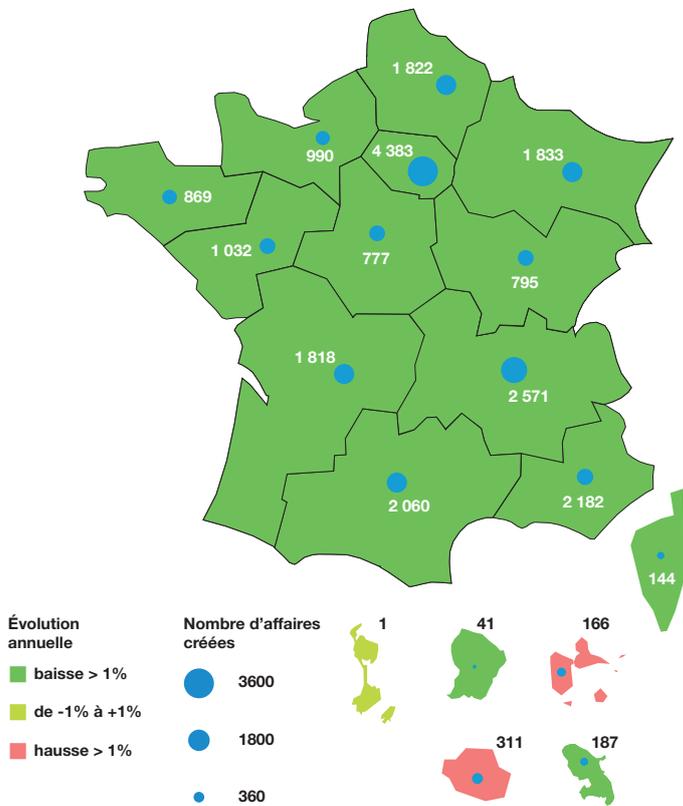
## Cartographie régionale

### Nombre d'affaires créées par région sur les 12 derniers mois

De par son tissu économique, l'Ile-de-France est la région où le nombre d'affaires créées du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017 est le plus élevé. Suivent les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie. Ces affaires diminuent sur la période presque partout : elles n'augmentent qu'à La Réunion (+5,1%) et en Guadeloupe (+2,5%).

**En outre, la part des affaires créées avec un jugement d'ouverture en liquidation judiciaire est supérieure à 50% pour toutes les régions.**

A noter que dans les affaires créées depuis un an, 29 se réfèrent à des faillites transnationales (soit 7 de plus que sur les 12 mois précédents).



**Évolution annuelle**

- baisse > 1%
- de -1% à +1%
- hausse > 1%

**Nombre d'affaires créées**

- 3600
- 1800
- 360

**193 250**  
Bénéficiaires

## Salariés

### Evolution du nombre de salariés bénéficiaires et du nombre de licenciements

#### Nombre de bénéficiaires de la garantie AGS

Diminution marquée du nombre de bénéficiaires

Sur les 12 derniers mois

Cumul	Evolution annuelle
193 250	-14,5%

**Définition.** Le nombre de bénéficiaires correspond au nombre de salariés ayant reçu au moins un paiement au titre de la garantie des salaires au cours de la période de référence.

Amorcée à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2014, la baisse du nombre de salariés bénéficiaires de la garantie AGS sur 12 mois glissants se poursuit : -14,5% au 30 septembre 2017.

#### Nombre de licenciements dans les affaires AGS

Du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

Cumul	Evolution annuelle
88 690	-15,8%

**Définition.** Le nombre de licenciements correspond au nombre de salariés avec une date de rupture du contrat de travail (CDI ou CDD) dans la période de référence.

**Avertissement.** Données arrêtées au 30 septembre 2017 : les statistiques sur le nombre de licenciements sont susceptibles d'évoluer en raison du délai d'établissement et de la transmission des relevés de créance par les mandataires judiciaires à la Délégation Unédic AGS qui peuvent être postérieurs à la date d'arrêtés des données. Ces chiffres ne s'analysent définitivement qu'avec un recul de 6 mois minimum.

Le nombre de licenciements dans les affaires AGS est en diminution de -15,8% sur les 12 mois arrêtés à fin juin 2017.

## Procédures de sauvegarde

### Evolution du nombre de procédures de sauvegarde ouvertes

3 <sup>e</sup> trimestre 2017				Sur les 12 derniers mois	
Juillet	Août	Sept.	Total	Cumul	Evolution annuelle
105	35	67	207	1 224	-6,3%

**Avertissement.** Données arrêtées au 30 septembre 2017 : ces statistiques sont susceptibles d'évoluer légèrement en raison de la date de publication de la procédure de sauvegarde par le Greffe qui peut être postérieure à la date d'arrêtés des données.

### Faits marquants

#### Poursuite de la baisse du nombre de procédures de sauvegarde sur 12 mois glissants

Amorcée à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2015, la baisse du nombre de nouvelles sauvegardes sur 12 mois glissants se prolonge : -6,3% à fin septembre 2017 (contre -8,8% à fin juin 2017 et -8,4% à fin mars 2017).

Les régions cumulant le plus grand nombre d'ouvertures de procédures de sauvegarde sur les 12 derniers mois sont la Nouvelle-Aquitaine avec 15,7% des procédures, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 14,2% et l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 13,4%.

# Les affaires AGS avec un jugement d'ouverture en RJ ou en LJO en 2016

**Champ.** Cette étude présente les différences entre les dossiers ouverts en redressement judiciaire (RJ) et en liquidation judiciaire d'office (LJO), en termes de taille d'entreprise, d'ancienneté, de secteur d'activité et d'intervention de l'AGS. Elle s'appuie sur la population des premiers jugements

d'ouverture (JO) de 2016 en RJ et LJO, ayant bénéficié de la garantie AGS au 30/09/2017. Le périmètre ne prend pas en compte les procédures de sauvegarde, les redressements et les liquidations judiciaires sur plan.

## Répartition globale

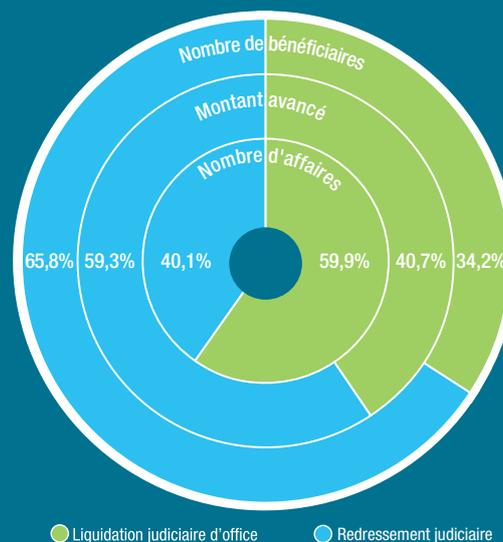
**Des affaires plus nombreuses en LJO... mais plus d'avances pour les RJ**

Les affaires AGS avec un JO en 2016 sont des RJ à 40% et des LJO à 60%. Ce rapport de 2 pour 3 varie peu si l'on considère les 5 dernières années : la part des LJO passe de 57,7% en 2011 à 59,8% en 2016. La baisse des défaillances observée depuis 2015 (sources Coface et Banque de France) bénéficie autant aux RJ qu'aux LJO.

En revanche, si l'on considère la part des avances destinées respectivement aux RJ et aux LJO ouverts en 2016, le rapport est de 59,3% contre 40,7%. Même analyse concernant le nombre de bénéficiaires : le poids est de 65,8% pour les RJ contre 34,2% pour les LJO.

Le fait que les proportions s'inversent entre LJO et RJ pour les montants avancés et le nombre d'affaires s'explique par l'importance de l'effectif de l'entreprise selon le type de jugement (voir ci-après).

## Répartition selon le type de JO des affaires AGS ouvertes en 2016, des avances et des bénéficiaires relatifs à ces mêmes dossiers



## Répartition selon la typologie de l'entreprise

**Le pourcentage de redressement croît avec le nombre de salariés, et l'ancienneté de l'entreprise**

La relation entre le poids des RJ et la taille de l'entreprise est très nette (relation également confirmée sur les JO de 2015). Ainsi, 94,5% des affaires dont l'effectif dépasse 100 salariés ont un JO en redressement judiciaire contre 26,4% dans les affaires ne comptant qu'un seul salarié. L'enjeu sur le nombre d'emplois incite très certainement les acteurs de la procédure, le tribunal, parfois les pouvoirs publics, à opter pour une procédure permettant le maintien de l'activité.

Dans le même sens, les affaires relatives à des entreprises de plus de 10 ans d'existence ont plus souvent un JO en RJ (45,1% d'entre elles) que celles afférentes à des entreprises plus jeunes (38,2%). Il ne faut néanmoins pas perdre de vue qu'en se développant ces entreprises avaient créé des emplois : ainsi, une entreprise de moins de 6 ans a en moyenne 5 salariés, tandis qu'après 10 ans, elle en comporte en moyenne 10. L'intrication des deux facteurs concourt donc au même effet : les plus petites entreprises, qui sont aussi, et de très loin, les plus nombreuses à défaillir, sont celles qui ont la plus grande probabilité d'aller vers une liquidation judiciaire d'office.

## Divergences selon les secteurs d'activité

Selon les secteurs d'activité, les proportions RJ/LJO lors du 1<sup>er</sup> JO diffèrent du 40%/60% globalement observé. Par exemple, la

part des LJO se rapproche de 66% pour le commerce, secteur qui concentre beaucoup d'affaires de 1 à 2 salariés. A l'inverse, les jugements en RJ deviennent légèrement majoritaires (50,4%) pour le secteur de l'industrie. Ce résultat est en adéquation avec le fait que ce secteur est très présent (3/4 des affaires) dans la tranche d'effectif de 100 salariés et plus.

## Par effectif au JO, répartition des affaires AGS ouvertes en 2016 selon le type de JO

